

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Supermarché CASINO de SAINT CYR SUR MER sur la commune principale de l'AIOT ZAC des pradeaux 83270 ST CYR SUR MER.

La référence de votre dossier est A-3-QYZX4V87M et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/09/2023 à 12h03 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **48170327000035**

Organisme : **A.D ENVIRONNEMENT**

Fonction : **Chargé d'Opérations**

Personne morale

N° SIRET **42826802337699**

Raison sociale **DISTRIBUTION CASINO FRANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 COURS ANTOINE GUICHARD

42000 ST ETIENNE

Signataire

Qualité : **Coordinateur National Maintenance**

Référent

Fonction : **Coordinateur National Maintenance**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Supermarché CASINO de SAINT CYR SUR MER**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZAC des pradeaux

83270 ST CYR SUR MER

X : 919243

Y : 6235319

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **20/07/2022**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Saint-Cyr-sur-Mer 83270 (000 , CK , 0199)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
		Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui	

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Les installations de production de froid ont été mises à l'arrêt définitif et une centrale au CO2 a été installée en remplacement sur le site. Les fluides frigorigènes ont été récupérés en vue de leur régénération ou destruction par la société FROID CLIMATISATION TECHNIQUES.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Les travaux ont été réalisés sans arrêt d'exploitation du supermarché. Les installations étaient situées dans un local spécifique non accessible au public. Durant la période des travaux, le personnel et les intervenants extérieurs devant intervenir sur site ont été sensibilisés aux risques éventuels. Un balisage avait été mis en place afin de limiter les accès à la zone de travaux

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Dès leur arrêt, les installations ont été mises en sécurité électrique, supprimant tout risque incendie et explosion

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Lorsque l'installation était en fonctionnement, les contrôles d'étanchéité étaient réalisés dans le respect de la fréquence réglementaire. Lors de la détection d'une éventuelle fuite de fluide frigorigène, le prestataire de maintenance devait intervenir en respectant le délai réglementaire pour effectuer les réparations dans le cadre de son contrat. La mise à l'arrêt et la vidange a supprimé tout risque sur l'environnement.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Le fluide frigorigène a été évacué du site sans porter atteinte au terrain de l'installation. De plus, l'installation a été déconnecté électriquement afin de supprimer tout risque de dégradation du terrain d'exploitation. Le terrain de l'installation n'a pas été dégradé par l'activité, de part la maintenance sur l'installation et les procédures de réparation respectant les délais réglementaires dans le cadre des contrats de maintenance

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme